

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7300494101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7300494101>

Cette annonce a été mise en ligne le **10 août 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **01 - AIN**



Maître Sébastien THOMAS

FROMAGERIE CREMERIE COMAS

*Société par actions simplifiée au capital de 105.600 €
Siège social : 1436 Route des Pérouses 01340 FOISSIAT
Société en cours de constitution
RCS BOURG EN BRESSE*

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 13/07/2022 à Bourg en Bresse, Mme Evelyne COMAS, dmt 1436 Route des Pérouses 01340 FOISSIAT, Mme Céline COMAS, dmt 172 Grande Rue 01560 SAINT TRIVIER DE COURTES et M. Benjamin COMAS, dmt 1436 Route des Pérouses 01340 FOISSIAT, ont fait apport à la Sté en cours de formation FROMAGERIE CREMERIE COMAS, SAS au capital de 105.600 €, dont le siège est 1436 Route des Pérouses 01340 FOISSIAT, d'un fonds commercial et artisanal de commerce de fromages, beurre, graisses,

En partenariat avec

huiles, fabrication de fromages, exploité 1436 Route des Pérouses 01340 FOISSIAT (Activité non sédentaire) et pour lequel Mme Evelyne COMAS est immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE ss le n° 830 505 657.

Cet acte a été enregistré auprès du SPFE de l'Ain, le 18/07/2022 Dossier 2022 00051133, réf. 0104P01 2022 A 01556, préalablement à la présente publicité.

Pour les oppositions, élection de domicile a été faite dans le ressort du TC de BOURG-EN-BRESSE où se trouve le fonds apporté.

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de CENT CINQ MILLE SIX CENT (105.600) €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/08/2022.

La Sté deviendra propriétaire du fds apporté à compter du jour de son immatriculation au RCS, mais les opérations effectuées depuis le 01/08/2022 concernant l'exploitation dudit fds, seront réputées faites pour son compte.

Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au GTC de BOURG-EN-BRESSE.

Pour avis,

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

